

## **L'éthique de la communication scientifique à l'ère de l'accès libre : se renouveler pour perdurer**

*Ethics of scientific communication in open access era :  
renewing in order to continue*

**Nozha Ibnlkhayat**

Pr. des Sciences de l'Information, Maroc

[nibnlkhayat@yahoo.com](mailto:nibnlkhayat@yahoo.com)

**Ounsa Roudiès**

Pr. d'Informatique

Univ. Mohammed V-Rabat, EMI, Maroc

[roudiès@emi.ac.ma](mailto:roudiès@emi.ac.ma)

**Résumé :** Questionnant la littérature disponible et le cas de la revue e-TI, l'analyse des fondements de la communication scientifique montre que l'accès libre est à l'origine d'une communication extra-muros entre scientifiques, éditeurs et professionnels de l'information. Dans ce contexte, la tentative de dégager les éléments régissant la production, l'évaluation et la publication des œuvres en accès libre a abouti au constat de mésusages confirmés. Pour les cerner, l'exploration des conditions d'usage telles la propriété intellectuelle, la citation et la signature a conclu à la présence de biais. Leur dépassement requiert l'avènement d'une éthique renouvelée et flexible.

**Mots-clés :** Accès libre, Communication scientifique, Ethique / Déontologie, Indexation, Publication électronique, Revue e-TI.

**Abstract :** Questioning the available literature and e-TI journal case, analysis of science communication foundations shows that open access is the cause of extramural communication between scientists, publishers and information professionals. In this context, the attempt to identify elements governing generation, evaluation and publication of

works in open access has led to misuses findings. In order to elicitate them, exploring the use conditions such as intellectual property, quote and signature reveals the presence of bias. Their Overtake requires the advent of renewed and flexible ethics.

**Keywords :** Open access, Scientific communication, Ethics/ Deontology, Indexing journals, Digital publishing, e-TI journal.

## 1. Introduction

Les mutations réalisées dans le domaine de la communication scientifique sont accomplies, depuis l'avènement du numérique et du libre accès, avec une cadence inégalée. Elles suivent en cela le rythme de l'évolution des technologies et de la littérature savante (S. Y. Crawford & all, 1996) et guident les comportements des communautés scientifiques '*dont elles façonnent le fonctionnement et la cohésion*' (J. Chöpfel, 2009), des professionnels de l'information '*astreints de renouveler leurs référentiels, aptitudes et offres de services*' (ADBS, 2007) et des éditeurs en mal d'orienter et de réorienter leurs stratégies (M. Vajou, 2016).

De nouvelles pratiques de communication scientifique s'établissent. Elles annoncent la fin d'un modèle unidimensionnel et l'émergence d'un autre pluridimensionnel et instantané. Ce modèle transperce de fait le modèle classique, développé par W. Garvey et B. Griffith, et génère un autre basé sur l'accès libre (A. Wojciechowska, 2008), dont la logique se renforce et bouscule –parfois- les ordres établis (J. C. Guédon, 2014). Ces pratiques restent toutefois assujetties aux lois régissant la communication scientifique, certaines d'entre elles non approchées par la loi appellent le recours obligé à l'éthique (M. Parker, 2013).

L'éthique, à l'instar de la déontologie, réfère ici aux valeurs qui guident les comportements relatifs au processus de production de la littérature savante, de son évaluation, de sa publication et aux conditions d'usage pouvant en être faits dans le contexte de l'accès libre. A la différence de l'éthique fondée sur la morale, la déontologie prend appui dans des règles abstraites et concrètes puisées dans la morale, les normes sociales et les sources du droit. C'est dans les deux que se puisent en effet les valeurs fondamentales qui donnent du sens à la notion de l'accès libre. C'est le terme éthique qui sera cependant utilisé le long du papier, pour signifier à la fois éthique et déontologie, en référence au terme '*ethics*' en anglais.

L'accès libre prend racine dans la numérisation et dans les avancées du Web et la facilité avec laquelle il permet l'exécution des processus de

communication. Il a acquis de l'ampleur suite à l'éclatement des coûts des périodiques et aux menaces que ces coûts constituent pour le développement de la science. D'où la place grandissante qui lui est réservée.

L'accès libre renvoie à la mise à disposition en ligne de contenus numériques libres ou sous l'un des régimes de propriété intellectuelle. La mise à disposition, assure un large et équitable accès à la littérature savante, mais entraîne des mésusages qui sollicitent le recours à l'éthique.

Aussi, la communication de littérature savante qui se concentrait jadis entre les mains de comités scientifiques fermés et d'éditeurs avides de gains et de rachats et qui s'organisait à partir des bibliothèques s'effectue-t-elle, depuis l'avènement de l'accès libre à partir de revues libres, d'épi-revues et d'archives ouvertes et par le biais de plateformes interactives, de blogs, de sites web et de wikis appartenant à des communautés scientifiques, à des institutions académiques et à des chercheurs. Tous œuvrent, en commun accord, à combattre à un *niveau macro* l'accès inégal à la littérature savante et à asseoir "*la quatrième révolution dans la cognition et la communication*" telle que préconisé par Harnad.

Au niveau micro, l'accès libre assure aux scientifiques "l'amélioration des processus de recherche et de restitution de leurs travaux, leur garantit une visibilité avérée, un meilleur score de citations et un plus large facteur d'impact et d'immédiateté" (Michel, Battisti, 2004). L'ensemble étant associé non seulement à une plus large promotion professionnelle, mais à une plus grande participation à la production et à la communication du savoir et dont les dimensions éthiques constituent une préoccupation majeure de nombreuses instances à travers le monde.

Alors que le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) s'était limité à quelques rappels vagues en matière d'éthique de l'information scientifique et technique (IST), et des conditions relatives à son accès libre (F. Hurinville, 2009), scientifiques, professionnels de l'information et éditeurs se sont chargés du reste. De nombreux codes, guides et répertoires ont ainsi été élaborés par le "Committee on Publication Ethics" (COPE), le Directory of Open Access Journals (DOAJ), l'Open Access Association Scholarly Publishers (OASPA) et l'Association mondiale des rédacteurs médicaux (WAME). Leur but consistait à identifier les bonnes pratiques de la communication scientifique à travers la précision des devoirs et responsabilités des rédacteurs en chef, des éditeurs, des auteurs, des évaluateurs et des

utilisateurs. Ces codes qui distinguent peu entre éthique et déontologie, privilégient des approches rationalistes certes, mais sont statiques et dominés par les règles et les normes (C. Redhead, 2013).

L'objectif de ce papier -à caractère pédagogique- est d'approcher les forces et faiblesses de l'accès libre et d'élucider les dimensions éthiques qui les sous-tendent.

Fondé sur la littérature disponible et l'étude de cas de l'épi-revue e-TI ([www.revue-eTI.net](http://www.revue-eTI.net)), le papier, suite à une introduction contenant problématique et revue de littérature (chapitre 1 supra), met en relief les fondements de l'accès libre. Au-delà de la responsabilité éthique de la société globale à traduire les évolutions du libre par une réelle et juste accessibilité de tous à la littérature savante (chapitre 2), le papier aborde les processus de production, d'évaluation et de publication de cette littérature (chapitre 3), ainsi que les conditions d'usage qui en sont faits (chapitre 4). L'idée étant de participer à la clarification des biais et dérives éventuels qui les caractérisent et d'appeler à une éthique qui tienne compte du caractère à la fois temporel et équivoque de l'accès libre.

Ainsi approchée, la communication scientifique a une histoire et des fondements à investir. Le but étant de préciser en quoi la bataille entreprise par des scientifiques isolés a été porteuse d'un nouveau paradigme : "l'accès libre" et d'une logique renouvelée pour régir son éthique.

## **2. Une histoire et des fondements pour l'accès libre**

La communication scientifique est le résultat d'un processus long, cumulatif et partagé ayant mené à l'émergence de la société de l'information. Fondée, depuis la parution du "Journal des sçavans" et des "Philosophical Transactions" au milieu du 17<sup>e</sup> siècle, sur le concept du "journal" et de l'article -venus relayer le livre- en raison de la rapidité de sa manipulation et diffusion, la communication a évolué pour emprunter la voie du périodique. Celui-ci en constitue le principal vecteur jusqu'à date. En marge du journal/périodique et de l'article, d'autres supports se sont développés au fil des temps : mémoire, thèse, brevet, acte de séminaire, rapport de recherche dits "littérature grise". Le périodique a gardé cependant sa prééminence sur tous, en tant que véhicule de la littérature savante. Publiée par un éditeur et répondant aux impératifs de production, de validation et de publication, la littérature savante -aux dimensions croissantes - a nécessité de tous les temps une communication, d'où :

- le déploiement par les *professionnels de l'information* de nombreux outillages et techniques de repérage et d'accès à l'information : consignés sur un tableau chronologique (S, Fayet-Scribe, 1997), sa lecture atteste que la capacité de recherche, de localisation et d'accès à la littérature savante a été entérinée sur des siècles par des répertoires, annuaires, catalogues, bibliographies, ainsi que par des systèmes de classification. Deux de ces systèmes, la Classification décimale de Dewey (CDD, 1876) et la Classification Décimale Universelle (CDU, 1905) étant utilisées jusqu'à date dans l'organisation de nombreuses grandes bibliothèques à travers le monde. Cette capacité a été consolidée bien plus-tard par l'indexation et l'analyse et par l'apparition des index, notamment ceux consacrés à la citation (1963). Ces derniers ayant déplacé l'intérêt porté à l'article vers la quantification et la qualification de son influence "Impact Factor" à l'aide d'indicateurs statistiques et de lois bibliométriques ;
- la recherche insatiable des *scientifiques* à élargir les voies de l'accès libre : ils sont aidés en cela par la numérisation et le réseautage, par les initiatives en faveur de l'accès libre et par l'appui de nombreuses organisations internationales et régionales. Tous reconnaissent que l'accès libre constitue une ressource pour l'innovation et le développement et œuvrent pour l'adoption de politiques en sa faveur, notamment pour les travaux financés par des fonds publics. Une autre aide non moins importante est celle apportée par le Web, les Wikis et les blogs. Ceux-ci deviennent des outils prisés par les scientifiques et des moyens de valorisation de leurs travaux. Leur usage se développe à une cadence telle qu'ils portent en eux un nouvel espoir d'une communication scientifique plus équitable, même s'ils posent des questionnements relatifs à la validation, pérennité et sécurité des contenus des œuvres communiquées. Mais de tous les appuis apportés à l'accès libre, les initiatives et déclarations des communautés scientifiques en constituent le point culminant. La première, celle de Budapest, lancée en 2002, a été suivie par plus d'une vingtaine d'autres, dont "Nidae ar-Ryad" ratifiée en 2006 (Nidae ar-Ryad, 2006) ;
- l'acharnement des *éditeurs* à accaparer la communication de la science : épaulés par un marché en évolution ininterrompue, puis par les TIC, les éditeurs ont bâti sur trois siècles de véritables empires par leurs prix et jeux de fusions. Le risque de contrecarrer l'innovation ou la communication de la science n'était pas pour les retenir ! Leur réussite dans la transition vers le numérique, illustrée par leurs

chiffres d'affaires, les a encouragés à livrer bataille contre l'accès libre. Leurs arguments reposent sur les coûts engendrés par les travaux de sélection, mise en forme, validation, diffusion, indexation et conservation qu'ils effectuent. Ils reposent aussi sur les coûts engendrés par les services, notamment l'accès aux archives après publication «green open access», assuré après une durée moyenne de 3,7 ans (cas des revues sur Cairn), ou immédiatement «gold open access» basé sur l'auteur payeur (cas des revues en « open access » d'EDP, de Reed Elsevier et de Springer). L'impact de ces coûts sur les modèles économiques et sur la viabilité des revues n'étant pas encore évalué, les éditeurs se rangent en faveur du "green open access". A cela s'ajoute la position des "éditeurs prédateurs" qui exploitent le modèle de "l'auteur payeur" en leur faveur (C. Shen ; B.C. Björk, 2015), mettant ainsi l'édition scientifique face à de nouveaux biais et déviations ;

- le perfectionnement de *revues libres* et *d'archives ouvertes* : le chemin parcouru par le périodique a permis l'émergence d'un nouveau type de communication encourageant les scientifiques à mettre leurs travaux -publiés ou non- à la disposition du grand public de deux manières :
  - la création ou la transformation des revues déjà existantes en revues libres "voie dorée" et par l'encouragement des scientifiques à y publier ;
  - l'édification de la bibliothèque électronique constituée d'"Archives ouvertes" et de "Travaux en cours", à travers une démarche volontaire d'auto-archivage des prépublications (non évaluées) ou post-publications (évaluées) "Voie verte" obéissant à un protocole de l'Open Archives Initiative Protocol (OAI).

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'épi-revue "eTI", la seule revue de recherche en informatique au Maroc (encadré n°1).

**Encadré n°1 : e-TI, une épi-revue scientifique**

e-TI est une épi-revue de Technologies de l'Information ([www.revue-eti.net](http://www.revue-eti.net)). Elle a été créée en 2005 par des scientifiques isolées de l'Ecole Mohammadia d'Ingénieurs (EMI) et de l'Ecole Nationale Supérieure d'Informatique et d'Analyse des Systèmes (ENSIAS), au prix de grands efforts. Elle couvre aussi bien les systèmes d'information, les bases de données, les systèmes opératoires que le Web. Elle a été précurseur en obtenant le premier numéro d'ISSN accordé à une revue électronique au Maroc.

Par sa création, l'idée des initiatrices était de réaliser une revue scientifique à caractère international basée au Sud, avec l'objectif de faciliter aussi bien l'accès à l'IST que la publication, sans compromettre la qualité. Le choix de l'accès libre, spontané et non maîtrisé à ses débuts, a porté en lui l'espoir d'une grande visibilité pour les auteurs et d'une ample opportunité d'accès à la science pour les utilisateurs.

Née sous le format électronique qui reste privilégié, e-TI est engagée dans la « voie dorée », de même qu'elle propose une édition papier depuis 2012.

Le choix du format électronique -à l'ordre du jour en informatique- motivé par la volonté de supprimer le budget d'impression papier et de diffusion, n'a pas épargné aux éditrices le recours au format papier qui s'est avéré nécessaire avec le temps ; les deux formats sont perçus à date comme complémentaires. Si le format électronique permet une large diffusion et une publication des articles au fur et à mesure de leur validation (critère important pour les auteurs), le format papier confère prestige et respectabilité à la revue ; chose constatée à travers les échanges avec les institutionnels et les auteurs.

Le survol de l'historique, des fondements et de la pratique de la communication scientifique atteste que l'accès libre s'est constitué sur le long terme, qu'il est le résultat d'un travail acharné et de débats extra-muros entre scientifiques, éditeurs et professionnels de l'information. L'exemple d'e-TI (encadré n°1) corrobore le fait que l'accès libre est le produit de scientifiques isolés, ayant les mêmes objectifs et visées que leurs collègues des pays du Nord, et qu'il git encore, pour les uns comme pour les autres, sous le poids d'ignorances et d'intérêts épars et controversés. Leur contournement appelle un recours obligé à l'éthique.

### **3. Les voies vers l'accès libre : conditions d'existence**

Partant de ce qui précède, les voies pour l'accès libre sont conditionnées par la responsabilité morale de la société globale à garantir à tout un chacun le droit imprescriptible d'accès à la science. Ces voies dépendent de la responsabilité des acteurs de la communication scientifique qui se décline en une obligation pour les auteurs de publier "publish or perish" dans le respect de la démarche scientifique, volet validé par l'évaluation des pairs "peer reviewing".

#### **3.1. Des droits imprescriptibles pour l'accès libre !**

L'une des questions les plus ardues du point de vue éthique posée ici est celle de l'inégalité d'accès à la littérature savante qui implique une nécessité absolue du retour vers la notion de droits imprescriptibles. Le débat la concernant part des fractures y compris celles numériques et de la dualité perçue entre deux expressions proches mais différenciées : le "droit à l'information" et le "droit au numérique".

Les deux concepts puisent leur source dans la "Déclaration universelle des droits de l'homme", le "Pacte international relatif aux droits civils et politiques" et dans les travaux du "Sommet mondial de la société de l'information". Tous alimentent les controverses sur l'éthique de la société du savoir, qu'il s'agisse de la propriété intellectuelle, de la liberté d'expression dans le cyberspace, de la diversité culturelle et linguistique des contenus de l'Internet, ou encore de l'obligation de sensibiliser les acteurs de la communication aux enjeux qui la sous-tendent.

Aussi, le droit de l'information réfère-t-il à l'obligation d'informer l'utilisateur sur les biens et services qui lui sont proposés. Cette obligation comprend les devoirs de renseignement, de mise en garde et de conseil. Appliqués à l'accès libre, elle renvoie à l'obligation d'informer l'utilisateur sur les œuvres en accès libre et sur les restrictions et interdictions. Ceci inclut l'information des auteurs sur leurs droits et devoirs, sur la possibilité de publier dans des revues libres, de mettre leurs travaux dans des archives ouvertes et de les protéger par des licences, notamment les "Creative Commons". Il s'agit aussi de mettre usagers et auteurs en garde contre les dérives en leur précisant les risques encourus par une déviation (mésusage, contrefaçon, plagiat...) et de les conseiller sur les ouvertures (autorisations d'usage, facilités techniques...) (M. Lebert, 2016).

Le droit à l'information réfère plutôt à la liberté d'accès à l'information. Le respect des droits de l'homme implique « le droit pour tous les citoyens d'avoir accès à une information complète, objective, compréhensible et fiable sur leurs questions et besoins ». Ce droit inclue le besoin d'un accès libre à l'IST fondé, entre autre, sur le consentement du détenteur du droit d'auteur ou l'expiration de ce droit, et sur l'obligation de la mise en accès libre des résultats des travaux de recherche, en particulier ceux financés par les deniers publics. Il inclue aussi les devoirs de tout un chacun.

Au-delà du respect du droit de l'information et à l'information, le défi auquel le monde est confronté afin de garantir à tous un accès équitable à la littérature savante est conditionné par une autre dualité qui distingue le "droit du numérique" du "droit au numérique" (A. Ben Soussan, 2012). Lié au champ de l'informatique, le droit du numérique est jalonné de textes qui guident son parcours, notamment ceux consacrés à la protection des outillages, des données, des programmes, des bases de données, ou à la conservation des droits d'auteur et des droits voisins sur l'Internet, à la lutte contre la fracture numérique ou contre les mésusages de l'information et des données émanant du Net. Le droit au numérique est concrétisé-lui- par la loi sur la liberté d'accès à l'Internet liée largement à la liberté d'expression et de communication.

Fondé sur la numérisation, le débat sur le droit au numérique s'installe dans bien de pays et bouleverse les conceptions et pratiques du numérique. Il résulte d'une offre diversifiée d'outillages entraînant une baisse des coûts de production, d'accès et d'usage de la littérature savante mais hausse le ton des voix qui s'inquiètent des droits de la propriété intellectuelle.

Outre les pays du Nord, les mêmes débats s'installent dans ceux du Sud et dégagent des questionnements d'ordre éthique de nature autre. Non encore au fait des nuances conceptuelles entre le droit ("à" ou "du") et peu enclins à l'application des textes internationaux ou locaux, quand ils existent, leur accès/accessibilité au savoir librement se trouve conditionné par des enjeux politiques, économiques, linguistiques et sociaux. Politiquement, l'universalité de la science, tant réclamée par tous, reste le domaine privilégié des puissances et demeure caractérisée par une opposition entre classes sociales, pays et continents. Au niveau national, la légitimité de l'usage d'Internet à des fins politiques dévoile des conflits d'intérêts qui se traduisent parfois par la fermeture de certains de ses accès. Sur le plan économique, la science et la technologie, domaines majeurs par lesquels se créent les richesses, attisent

concurrences et conflits. Linguistiquement, l'hégémonie de l'anglais et la montée du Chinois ou encore du Coréen, en tant que langues de production et d'accès au savoir, inquiètent les militants des "langues mises en crise" qui réclament leur droit à "l'exclusivité culturelle". Socialement, les taux d'analphabètes numériques, oscillant entre 50 et 85%, et le peu d'intérêt accordé aux contenus de l'éducation désuets ou à l'apprentissage de TIC toujours nouvelles augurent de leur faible accessibilité au savoir librement.

Le numérique s'il s'avère bénéfique, ne manque ainsi pas de comporter des risques d'inégalités et d'abus, d'autant que la majorité des textes sur le droit à l'information et au numérique n'ont pas force de loi et que leur application ne se fait ni de manière systématique, ni de façon égale. La mise en place de mécanismes de protection des outillages, des contenus et des usages inspirés des textes de lois, des travaux de juristes, des initiatives des scientifiques et des conventions sur la sécurité des contenus de l'Internet ou de la cybercriminalité accusent des retards et demeurent insuffisants pour contrecarrer les mésusages. D'où le besoin de promouvoir l'éthique ; une éthique plurielle et flexible cependant.

A un autre niveau, l'éthique qui s'inscrit dans un champ composé comportant des droits imprescriptibles engage un ensemble large de pratiques qui sous-tendent les processus de production, d'évaluation et de publication dont les règles et controverses marquent le nouveau paysage de la société de l'information et guident l'accès libre et son éthique.

### **3.2. Publish or perish : une maxime controversée**

Les sphères académiques et de recherche sont ponctuées par l'obligation pour les chercheurs non seulement de produire et de publier ; une obligation devenue maxime "Publish or perish", mais aussi de donner accès à leurs travaux. Fondée sur le nombre de publications et de citations qui en sont faites, ainsi que sur la prééminence du facteur d'impact, "le publier ou périr soulève des questions de pertinence, de justesse et d'éthique" (A. Bartoli ; G. Brenkert ; H. Philippe, 2011).

C'est à travers la publication que les chercheurs se font connaître, font connaître leurs travaux, progressent dans leur carrière, obtiennent des augmentations de salaire et des financements de projets certes, mais la course à la publication relègue au deuxième rang les activités d'enseignement et d'encadrement et fait oublier aux chercheurs leur objectif initial : faire progresser la science. D'aucuns prétendent que cette course serait « *l'une des causes de la piètre qualité de maintes*

*publications scientifiques* » (M. Gad-El-Hak, 2004), et de la duplication de publications faites à partir d'une seule recherche.

Le phénomène de "vitesse" contre lequel s'insurge le mouvement de la science lente (Slow science) ajoute de l'eau au moulin des biais, la concurrence entre laboratoires ordonne en effet la priorité des résultats et laisse peu de temps à la contre expertise menant à un phénomène de plus en plus répandu "la rétraction".

D'autres dérives proviennent du fait que le "publish or perish" n'est pas saisi dans toutes ses dimensions par bien de pays et d'universités. La non maîtrise du concept lui-même, des étapes parcourues par les scientifiques du Nord pour l'installer, des conditions de son application ou encore des controverses auxquelles il est assujetti n'en sont pas des moindres. Auteurs, évaluateurs et éditeurs, notamment ceux du Sud, accumulent biais et déviations pour en tenir compte.

#### **Encadré n°2. L'indexation, un chemin semé d'embûches**

L'indexation des articles notamment par Scopus et Web of Science a imposé à e-TI une nouvelle donne : être indexé ou périr. La variété des indexeurs a été un facteur de désorientation pour ses éditrices qui, grâce à un projet AUF, ont été sensibilisées à l'importance de l'indexation et notamment du DOAJ.

Nécessaire pour se faire connaître et « gage » de qualité, l'indexation s'est révélée une barrière pour une épi-revue émergente, de par les exigences des indexeurs. Ainsi, l'absence de savoir-faire, de ressources humaines et de budget ont-ils constitué de véritables obstacles pour la valoriser. Non seulement il a été nécessaire d'identifier les indexeurs pertinents, mais il fallait élaborer stratégie et plan d'actions. La variation des exigences des indexeurs n'était pas pour en faciliter l'accès :

- une procédure d'inscription a été suffisante pour DOAJ sous condition de maintenir l'accès libre en continu. Ainsi, e-TI a-t-elle été indexée par DOAJ en 2006, mais suite à de nouvelles exigences, son indexation est en gestation depuis Mars 2016 ;

- EBSCO a sollicité lui-même e-TI sous signature d'un contrat type. Son caractère juridique -peu familier aux éditrices- a suscité maintes interrogations et a retardé l'inscription jusqu'en 2010 ;

- l'indexation par Google Scholar et par ResearchGate a été réalisée automatiquement par leurs moteurs de recherches. Une intervention a été nécessaire pour qu'e-TI apparaisse en 1ère page de Google Scholar ;

- la procédure d'inscription à Scopus a été la plus mobilisante et la plus instructive pour l'équipe e-TI. Elle a nécessité de nombreux mois pour répondre à ses exigences (élaboration de la déclaration éthique, traductions...).

D'autres biais encore sont introduits par le facteur d'impact. Fondé sur le nombre moyen de citations calculé à partir de l'indexation réalisée par des bases de données (Web of Science, Scopus, Google Scholar ...), le facteur d'impact dépend des outils et stratégies d'indexation qu'elles empruntent. C'est-à-dire des choix des sources analysées et indexées (revues, ouvrages, congrès, brevets, etc.) et des types d'index élaborés (auteurs, matières, lieux...).

Alors que l'indexation est réaffirmée, en raison des facilités qu'elle assure à la recherche documentaire, le facteur d'impact est de plus en plus contesté. Il semble contribuer à biaiser les stratégies et politiques de recherche et les choix des thématiques de recherche et des revues de publication.

Nonobstant, les épi-revues ne peuvent s'en écarter au risque de disparaître. Le cas d'e-TI qui s'engage dans le chemin de l'indexation afin d'atteindre le niveau d'impact recherché et se situer parmi les grandes revues en est l'exemple parlant (encadré n°2 supra).

Au-delà de la production/publication et de l'indexation, un autre élément clé qui régit la communication scientifique est constitué par l'obligation de l'évaluation des outputs de la science par les pairs "Peer reviewing". Celui-ci conditionne le choix et le bon usage de l'accès libre.

### **3.3. Peer reviewing : une exigence minée de biais et de travers**

L'évaluation par les pairs réfère à l'examen effectué par des pairs habilités à donner leurs avis pour la publication d'un article, le recrutement d'un chercheur, l'originalité d'un projet, et/ou sur la qualité d'un laboratoire, équipe, institution, ou enfin sur les coûts/efficacités. La culture de l'accès libre en dépend largement.

Pour ce, chaque évaluation comporte des dimensions éthiques en relation avec la politique de recherche et d'édition qui influence auteurs et évaluateurs. Ceux-ci sont alternativement juges et parties et s'inscrivent dans des réseaux relationnels d'importance décisive. Aussi, chaque évaluation fait-elle suite à d'autres et s'inscrit-elle dans l'état actuel des connaissances scientifiques et dans les objectifs tracés par les tutelles, les bailleurs de fonds, les éditeurs...

L'influence du pays, de la langue, du sexe et du nom de l'auteur semble cruciale dans l'acceptation ou le rejet d'un manuscrit (T. Tregenza, 2002), alors qu'elle entérine une forme d'inégalité. Il en est de même de la rigidité de certains pairs qui aboutit au refus de manuscrits innovateurs (D. V. Cicchetti 1998) et la malléabilité d'autres qui passent sous silence les recommandations des pairs ou dévient leurs commentaires !

Ces mêmes biais sont repris dans l'évaluation en ligne qui tout en faisant échapper l'examen aux lenteurs traditionnelles et en atténuant de l'acuité des groupes de pression, crée de nouvelles valeurs adaptées aux données des TIC.

La chaîne éditoriale constituée par le rédacteur se compose désormais par le fournisseur d'accès à l'Internet, l'opérateur de télécommunication, l'hébergeur, l'utilisateur et par l'éditeur du logiciel CMS. La confusion des rôles et l'éventualité pour un acteur de jouer le rôle de l'autre affectent non seulement la responsabilité légale, mais introduit de nouveaux biais d'ordre éthique relatifs à la subjectivité affectant l'ensemble des maillons de la nouvelle chaîne éditoriale.

L'usage de guides et normes sensé permettre une évaluation objective est entaché de biais d'application qui sépare communautés, disciplines et pays. Le masquage des noms d'auteur et/ou de l'évaluateur par exemple, sensé palier certains biais, est remis en question par de nombreux travaux et expériences, notamment celle d'e-TI (encadré n° 3).

e-TI n'est pas la seule revue en accès libre qui souffre des écueils de la mise en œuvre d'une évaluation conforme à l'éthique. L'intérêt mitigé accordé à l'évaluation, les difficultés de sa mise en œuvre et le peu d'engouement des institutionnels à en tenir compte dans le recrutement et la promotion découragent auteurs à en consigner leurs travaux et évaluateurs à y passer un temps précieux.

### **Encadré n°3. Mettre en œuvre l'évaluation des articles**

Dans le but d'assurer la qualité exigée à l'international, e-TI a constitué un réseau d'évaluateurs composé de maghrébins et d'étrangers et couvrant l'ensemble des thèmes de la revue. Sa thématique large a constitué cependant une difficulté en raison de l'étroitesse de son réseau !

Une autre difficulté est engendrée par le choix du type d'évaluation. A ses débuts, e-TI a opté pour l'anonymat des auteurs et des évaluateurs (double blind review). Celui des auteurs a été abandonné par la suite (single blind review) afin de faciliter la gestion des soumissions avec EasyChair. Les auteurs potentiels étant souvent " identifiables", leur

anonymat ne semblait plus important, même si quelques évaluateurs continuent à le réclamer.

A un autre niveau, les articles soumis initialement présentaient des disparités en fonction de leur provenance (Nord-Sud), ce qui s'est traduit dans les premiers numéros. Or, e-TI voulait promouvoir les travaux du Sud tout en rejetant l'idée d'une discrimination positive. Aussi a-t-elle instauré une procédure de révision soutenue pour accompagner les auteurs dans l'amélioration de leurs articles. Bien que lourde, cette procédure a permis une évolution significative des contenus des articles largement appréciée par les auteurs.

Avec l'expérience, la procédure a été raccourcie, les décisions d'arrêt d'une révision ou de refus d'un article étant mieux maîtrisées. Le rejet des passe-droits aux auteurs a créé toutefois des frictions entraînant un dénigrement d'e-TI et a révélé des conflits de valeurs entre le principe d'égalité de traitements (évident ?) et celui de solidarité entre collègues.

Résorber les biais de l'évaluation et garantir l'impartialité du travail des pairs s'imposent. Ils relèvent du même registre que la dénonciation des inégalités dans la publication et des dérives du "publish or perish" jugées non-éthiques au regard des critiques ! Cela va de pair avec l'idée que chacun des acteurs est tenu de respecter un certain nombre d'obligations quant aux choix et aux usages qu'il peut faire des œuvres en accès libre.

#### **4. Les conditions de l'accès libre : une éthique constituée d'obligations !**

L'usage de la littérature savante en accès libre, associé à l'égalité d'accès à l'information et à la stimulation de l'innovation, est conditionné par la protection de la propriété intellectuelle qui comprend, entre autre, le respect des droits d'auteur, la citation des sources utilisées et la signature des œuvres produites. Tous sont assujettis à l'application des lois certes, mais ils appellent aussi des règles éthiques pour en endiguer les dérives.

##### **4.1. L'obligation de respecter la propriété intellectuelle : les licences "Creative Commons"**

La protection de la propriété intellectuelle des œuvres numériques mises en accès libre défiant espaces, temps, cultures et profits a des fondements légaux qui émanent des concepts du "copyleft" et de "l'open source", de même qu'elle s'appuie sur la notion de bien

commun qui régie les archives ouvertes et les revues libres, exemptes de droits d'auteur. L'exemption ne concerne cependant pas le droit moral composé du droit de 'paternité', de 'divulgation', de 'respect de l'intégrité de l'œuvre' et de 'retrait ou repentir', tous imprescriptibles à vie et après la mort des ayants-droit. L'accès libre est régi dans ce cas par:

- les lois relatives à l'*Internet* : elles sont rassemblées dans des recueils contenant les textes de lois, les directives, les décrets et les jugements relatifs à l'Internet. Ces recueils font l'objet de mises à jour et sont rendus accessibles à tous au moyen d'une publication officielle. Certains pays en constituent des 'réservoir de lois' dont les résumés sont présentés sur des sites web, accompagnés de leurs liens utiles, selon la catégorie et l'ordre chronologique. C'est le cas de la France dont les textes de lois sont mis dans (jurizine.net), la jurisprudence dans (legalis.net), l'interprétation dans (juriste.org) et l'actualité juridique dans (PCINpact);
- les 'Déclarations' et '*Initiatives*' : elles proviennent de chercheurs, de sociétés savantes, d'éditeurs, d'organismes politiques... Au nombre de 23, elles se regroupent autour de la notion de communication scientifique directe. Leur évolution a été accomplie en trois phases : la première a connu l'appropriation par la société d'un mouvement initié par des scientifiques isolés ; la deuxième a été marquée par l'inclusion de la littérature non publiée dans la sphère de l'accès libre; et la troisième s'est distinguée par l'élargissement des contenus en accès libre pour inclure outre les sciences exactes, celles sociales et humaines;
- les *licences d'usage* dont les 'Creative Commons'(CC): elles régissent les conditions de réutilisation et de distribution des œuvres, notamment multimédias. Élaborées dès 2002, ces licences autorisent la copie de l'œuvre, sa communication ou distribution dans un contexte commercial ou non et, parfois, sa modification. Les CC encadrent juridiquement le mouvement de l'Open Archive Initiative (OAI), leur respect rivalise celui de la propriété intellectuelle et du droit d'auteur.

A l'instar de l'utilisation, la numérisation d'une œuvre s'apparente à une reproduction. Son accès libre est conditionné par l'autorisation offerte par l'auteur, par la prescription des droits patrimoniaux et par le respect du droit moral - perpétuel, inaliénable et imprescriptible- encadré par les licences d'usage.

Le non respect des conditions d'usages ou de numérisation prescrites par les licences mène à accuser le contrevenant de deux types de délits : la contrefaçon, délit civil réparé par l'octroi de dommages et intérêts ; et l'infraction, délit pénal réparé par l'octroi d'amendes voire parfois par l'incarcération.

Cependant, la diversification des lois et leur peu d'harmonisation, la facilité de manipulation des œuvres numérisées, le rythme lent de développement et d'application des licences donnent lieu à des conflits aux deux niveaux national et international. En effet, l'innovation représente de nouveaux défis pour les créateurs, et l'élaboration d'outils d'encadrement juridique requiert du temps. A cela s'ajoute la difficulté à localiser les contrevenants, ce qui rend inopinées poursuites et réparations et rend l'éthique obligatoire.

L'idée est que pour agir en tant qu'auteur, évaluateur ou utilisateur, chacun doit se soumettre non seulement aux lois régissant l'Internet et aux règles gouvernant les licences, mais aussi aux déclarations et initiatives, ce qui revient à mettre de côté ses convictions personnelles et celles des siens pour instruire les conséquences de ses actions. La citation des sources utilisées, afin de les identifier et la signature et cosignature des œuvres produites afin d'en fixer la responsabilité scientifique et légale constituent des obligations autorisant leur accès libre.

#### **4.2. L'obligation de citer ses sources : authentifier les œuvres utilisées**

On cite un auteur quand on se réfère à son idée, opinion ou théorie, quand on utilise ses données, illustrations, tableaux, schémas, métadonnées et quand on emprunte des énoncés de son texte, en le paraphrasant ou en utilisant des extraits.

Les règles de citation sont les mêmes pour les œuvres, quelque soit leur support papier ou numérique et quelque soit leur mode d'accès limité ou libre. Dans tous les cas, la citation constitue une reconnaissance que l'on accorde à un travail par le biais de la référence qui se trouve invariablement dans la note de bas de page, le corps du texte ou à la fin du chapitre ou de l'œuvre citante. Dans le cas des documents numériques, auteur et utilisateur sont appelés à se référer au(x) responsable(s) de publication sur la page d'accueil ou dans les métadonnées.

En plus de l'élaboration des concepts de source, d'auteur, de propriété intellectuelle et de référencement bibliographique, la référence

sert à calculer le facteur d'impact d'une revue ou d'un article et permet la précision de la responsabilité légale et éthique.

Mais, la citation exige la distinction entre ses idées et celles récoltées dans les sources utilisées et la prise en note de tous les éléments susceptibles de permettre au scientifique de retrouver l'ensemble des éléments d'une notice bibliographique. Largement inspirées des normes de citation des documents sur papier, les normes de citation des documents numériques mis en accès libre sont nombreuses. Les plus couramment utilisées sont :

- Style APA de l'American Psychological Association, utilisé dans les domaines des sciences sociales, de l'éducation, de la psychologie et de l'administration des affaires ;
- Style MLA de la Modern Language Association, utilisé dans le domaine des sciences humaines (Comment citer en ligne, 2008).

Les deux normes montrent comment citer une source Internet, qu'il s'agisse de périodique électronique, d'article, d'encyclopédie, de dictionnaire ou encore de site Web.

Toutefois, de nombreux biais interviennent pour dévier les citations de leur but initial. Au delà de ceux dus à l'ignorance de leurs règles, d'autres sont le fait de l'autocitation et des citations négatives qui gonflent la part des auteurs cités. Des troisièmes sont la conséquence de citations à un document produit par un supérieur pour le flatter ou à un ami pour l'encourager. D'autres biais encore sont introduits par le recours exclusif aux références disponibles électroniquement. L'édition électronique, tout en conférant à la science les avantages de la connectivité et la facilité de consultation, néglige les sources non disponibles sur les bases de données. Tous ces biais constituent des manipulations qui dévient évaluations et études d'impact et affectent leur degré de crédibilité. D'où encore une fois l'obligation du recours à l'éthique.

#### **4.3. L'obligation de signer et cosigner ses œuvres : fixer la responsabilité scientifique et légale**

Fixer la responsabilité scientifique et légale d'une œuvre en accès libre est conditionné par sa signature. Mais, l'auteur partage quelques fois la réalisation de son œuvre avec d'autres personnes, physiques ou morales, qui en acquièrent des droits.

Au-delà de la priorité sur les résultats et de la paternité qu'elle assure, l'importance croissante de la signature et de la cosignature émane de leur portée dans l'évaluation, le recrutement et dans l'attribution de promotions, de prix et de financements. Ce qui en fait une source de conflits qui discrédite parfois laboratoires, éditeurs et auteurs.

Face à cette situation, le groupe COPE, DOAJ, OASPA et WAME s'est mobilisé pour déterminer les conditions de signature des œuvres. Il en est de même des éditeurs qui rivalisent dans l'élaboration de procédures intitulées : "Contributor authorship" qui fixent les règles de contribution des auteurs et l'ordre du report de leurs noms sur l'œuvre. Elles sont matérialisées par l'usage d'un formulaire ou la rédaction d'une déclaration sur l'honneur.

Tous sont d'accord sur le fait que la qualité d'auteur et de coauteur est conditionnée par le rôle direct et substantiel joué dans:

- la conception du projet de recherche ;
- la conception du protocole expérimental (cas des sciences dures);
- la génération, analyse et interprétation des données ou résultats ;
- la rédaction de la première version ou la lecture et la révision critique de son contenu ;
- l'approbation de la version finale publiée et l'endossage de la responsabilité du contenu.

Outre ces conditions, auteur et coauteur doivent être capables de défendre la totalité ou une partie du contenu de l'œuvre réalisée en commun, pouvoir bénéficier de ses retombées, et s'interdire de s'adjoindre, par complaisance, un auteur "honorifique" ou "fantôme" (Comité d'éthique du CNRS, 2014). Ils sont astreints aussi à se mettre d'accord sur l'ordre à respecter dans la signature de l'œuvre qui diffère selon les disciplines, les domaines de recherche et les méthodologies utilisées.

Cependant, le choix ou l'octroi d'un ordre est brouillé par les coefficients utilisés dans les études bibliométriques qui diffèrent selon le rang du signataire. Il est brouillé également des pratiques non scientifiques, telles l'attribution de la première place au chef de laboratoire ou l'adoption de l'ordre alphabétique encore pratiqué dans de nombreux laboratoires de pays émergents ! A cela s'ajoute les biais de "l'auteur oublié" parce qu'il a quitté les lieux ou la vie, ou enfin par l'exigence de certaines universités de cosigner les œuvres de leurs auteurs

(cas de l'Université Européenne de Bretagne), avec la finalité déclarée d'optimiser le référencement des publications scientifiques réalisées par les chercheurs en leur sein.

Au-delà des déclarations et guides fixant les règles régissant les processus de la communication scientifique, quoi d'autre que l'éthique, émanant d'une expérience réelle, pourrait étayer ou témoigner de ces biais et déviations et s'ériger face à eux ? (encadré n°4)

#### **Encadré n°4. Concrétiser la vision éthique d'e-TI**

A la création d'e-TI, l'engagement éthique provenait des valeurs des initiatrices et non pas d'une exigence extérieure. Aussi, était-il très présent et continu mais non formalisé, ni par un guide ou une déclaration, ni par une formation explicite.

e-TI dispose depuis mars 2016 d'une déclaration éthique (Publication Ethics and Publication Malpractice) élaborée suite aux exigences de Scopus. Elle est le résultat du travail d'un collectif fondé sur l'étude comparée des déclarations de plusieurs revues et surtout celles de COPE. L'équipe rédactionnelle a été surprise de constater que la pratique e-TI respectait la vision COPE avant la formalisation de la déclaration ! Elle compte sur cette formalisation pour renforcer la pratique éthique des parties prenantes.

L'éthique e-TI distingue les responsabilités des éditeurs, des auteurs et des évaluateurs et énonce quelques mésusages. L'hébergeur du site et le fournisseur de la plateforme (Content Management System, logiciel de gestion des soumissions d'articles) n'en sont pas inclus.

e-TI responsabilise l'éditeur quant à la décision de publication, la confidentialité et la divulgation. L'auteur est tenu de respecter les standards de rendu, l'originalité de la contribution, les règles de la co-publication et de la citation. Il en est de même des droits d'auteurs, sans pour autant se référer à des licences telles les "Creative Commons".

Les règles de citation ont été détaillées dans les instructions aux auteurs, dès la création de la revue, sur la base des normes existantes.

L'évaluateur est tenu de respecter les délais, la confidentialité et les standards d'objectivité. Il est tenu aussi de vérifier les citations et de signaler les mésusages.

## 5. Conclusion : se renouveler pour perdurer !

Dans le domaine de la communication scientifique, tout indique que l'accès libre est incontournable et qu'il doit perdurer, au risque de "bousculer des ordres établis", à condition de se renouveler. Des considérations d'ordre éthique sont invoquées à l'appui de ce paradigme, et ce, au delà des intérêts de la science, des professionnels de l'IST et des avancées des TIC qui entretiennent, de façon continue, l'idée de la liberté et de l'égalité de l'accès au savoir.

Le renouvellement revient à mettre à jour non seulement les textes de lois, les normes et les guides mais aussi les initiatives, y compris "Nidae-ar-Ryad". Le but étant de palier les décalages entre pays et régions et de s'inscrire dans les valeurs fondamentales de l'accès libre en les déclinant en comportement quotidien.

Les valeurs du système de communication classique, fondées sur la publication scientifique et sur le contrôle de sa qualité et de ses usages, conservent leur importance certes. Mais en découlent des biais émanant des droits à l'information et au numérique, de publier ou périr, de l'évaluation par les pairs et enfin des facteurs d'impact et des indexations qui les conditionnent. Les approches classiques dominées par les normes et les guides de nature statiques ne s'adaptent plus à un contexte en pleine effervescence. L'éthique dédiée à l'accès libre, si elle s'avère nécessaire pour endiguer dérives et déviations de la communication, gagnerait à être évolutive, renouvelée et flexible.

C'est ce qu'ambitionne la revue e-TI dont l'expérience montre les inconvénients à concrétiser une approche éthique dans un contexte émergent et en déduit l'urgence de l'adoption de quelques bonnes pratiques. Il s'agit pour elle de :

- constituer une équipe éditoriale forte et un réseau international d'évaluateurs qualifiés et respectueux de leurs engagements ;
- cerner les rôles et responsabilités des intervenants notamment l'éditeur (*editor*) et l'équipe éditoriale, l'hébergeur (*publisher*), l'évaluateur et l'auteur ;
- mettre en place un processus continu pour élargir et maintenir le référencement et l'indexation de la publication ;
- formaliser la démarche éthique et l'exploiter en tant que contrat avec les parties prenantes, et en tant qu'argument avec les auteurs ;

- adopter un modèle économique afin de pérenniser la publication.

Aussi, pour son enracinement dans les pratiques quotidiennes, l'éthique de l'accès libre doit-elle bénéficier d'actions de sensibilisation et de formations spécifiques. Les questions éthiques étant fondamentalement équivoques en raison des différences culturelles et de la multiplicité des acteurs et des tâches concernés, la formation gagnerait à être conduite par une réflexion permanente susceptible d'examiner les questions de l'accès libre à leurs deux niveaux macro et micro et de les considérer comme une cible mouvante.

Soutenant donc un plaidoyer en faveur d'une recherche sur l'éthique de l'accès libre et sur les voies pragmatiques et évolutives et renouvelées de son application.

## Notes et références

ADBS (2007). Référentiel des métiers et des fonctions de l'information-documentation. [En ligne]. Disponible à : <http://www.esi.ac.ma / Dossiers /20140118060108.pdf> (Page consultée le 26 mai 2016).

BATTISTI, Michel (2004). Libre accès à l'information scientifique et technique : état de l'art et perspectives. *Documentaliste-Sciences de l'Information*. Vol. 40, 1, pp. 37-45. [En ligne]. Disponible à : <http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic00001068/ document>. (Page consultée le 26 mai 2016).

BARTOLI, Annie; BRENKERT, George; HERMEL, Philippe (2011). « Les défis éthiques de la recherche académique : le cas de la France et des Etats Unis ». *Revue française d'administration publique*. N°140, pp. 659-675. [En ligne]. Disponible à : [www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2011-4-page-659.htm](http://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2011-4-page-659.htm). (Page consultée le 23 juillet 2016).

BENSOUSSAN, Alain (2012). Droit du numérique : Dictionnaire politique de l'Internet et du numérique –Christophe Stener– pp 63-65. [En ligne]. Disponible à : <http://www.april.org/files/dictionnaire-politique-internet-et-numerique.pdf>. (Page consultée le 13/07/2016).

CHÖPFEL, Joachim (2009). Introduction- Enjeux actuels de la communication scientifique. *Les Cahiers du numérique*. Vol.5 n°2, pp. 9-14. [En ligne]. Disponible à : [http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic\\_004\\_97791/document](http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_004_97791/document). (Page consultée le 26 mai 2016).

COMITE ETHIQUE DU CNRS (2014). Promouvoir une recherche intégrée et responsable : Un guide. [En ligne]. Disponible à : <http://www.cnrs.fr/comets/IMG/pdf/guidepromouvoirunerechercheintegreetresponsable8septembre2014.pdf> (Page consultée le 05 août 2016).

Comment citer un document en ligne ? (2008). Résumé des cas les plus courants, Normes APA et MLA. [En ligne]. Disponible à : <http://www.psychoweb.fr/articles/divers/427-comment-citer-un-document-en-ligne-resume-des-cas-les-plus-courants-normes-apa-e.html>. (Page consultée le 05 août 2016).

CRAWFORD, S. Y. & all. (1996). The Transformation of Scientific Communication, Information today From Print to Electronic Inc. Cited by Karla HAHN (2001) "Electronic Ecology: a case study of electronic journals in context" [En ligne]. Disponible à : <https://books.google.co.ma/books>. (Page consultée le 08 avril 2016).

EPRIST. Les grands éditeurs scientifiques réorientent leurs stratégies vers un soutien à la « Voie verte ». Analyse I/IST, n°10. 5 p. [En ligne]. Disponible à : [http://www.eprist.fr/wp-content/uploads/2016/01/I-IST10Position STM. pdf](http://www.eprist.fr/wp-content/uploads/2016/01/I-IST10Position%20STM.pdf) (Page consultée le 15/08/2016).

FAYET-SCRIBE, Sylvie. (1997). Chronologie des supports, des dispositifs spatiaux, des outils de repérage de l'information. [En ligne]. Disponible à : <http://gabriel.gallezot.free.fr/Solaris/d04/4fayet1tab.html>. (Page consultée le 5 juillet 2016).

GAD-El-Hak, Mohamed (2004). Publish or Perish-An Ailing Enterprise? Physics Today, vol. 57, n°3, pp. 61–62. [En ligne]. Disponible à : <http://www.people.vcu.edu/~gadelhak/Opinion.pdf> (Page consultée le 5 août 2016).

GUEDON, Jean-Claude (2014). Le libre accès et la «grande conversation» scientifique. Pratiques de l'édition numérique. Pp 11-126. [En ligne]. Disponible à : <http://www.parcoursnumeriques-pum.ca/le-libre-acces-et-la-grande-conversation-scientifique>. (Page consultée le 5 avril 2014).

HARNAD, Stevan (2007). The OA Interviews. [En ligne]. Disponible à : <http://poynder.blogspot.com/2007/07/oa-interviews-stevan-harnad.html>. (Page consultée le 26 mai 2016).

HARNAD, Etienne (2014). Va-t-on enfin libérer l'accès aux articles scientifiques? Entretiens. [En ligne]. Disponible à : <http://www.acfas.ca/publications/decouvrir/2014/02/va-t-enfin-liberer-l-acces-aux-articles-scientifiques>. (Page consultée le 8 avril 2016).

HURINVILLE, Franck(2009). Éthique de la société de l'information. BBF, n° 6, pp 99-100 [En ligne]. Disponible à : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-06-0098-002>. (Page consultée le 23 juillet 2016).

LEBERT, Marie (2016). Un guide de l'Open Access à destination du grand public. [En ligne]. Disponible à : <https://www.actualitte.com/article/lecture-numerique/un-guide-de-l-open-access-a-destination-du-grand-public/63062> (Page consultée le 26 juillet 2016).

Nidae ar-Ryadh (نداء الرياض) est un appel que Nozha Ibnkhayat a eu l'honneur de proposer, de rédiger -en langue Arabe et de soumettre, avec l'appui de Abdeljalil Temimi et de Wahid Gdoura, au "Colloque scientifique Golf-Maghreb" tenu à Ryad (26- 27 février 2006) qui l'a ratifié. Elle en a effectué une traduction en langue française par la suite. La version anglaise a été réalisée par Abeer Arafat et Khaled Kahhaleh - de la Royal Scientific Society de Jordanie- et révisée par Stevan Harnad. Les trois versions sont [En ligne]. Disponible à : <http://openaccess.inist.fr/?Nidae-ar-Ryadh-Appel-de-Ryadh>. (Page consultée le 15 août 2016).

PARKER, Michael (2013). The ethics of open access publishing. [En ligne]. Disponible à : <http://bmcomedethics.biomedcentral.com/articles/10.1186/1472-6939-14-16> (Page consultée le 4 avril 2016)

REDHAED, Claire. (2013). Principles of Transparency and Best Practice in Scholarly Publishing. [En ligne]. Disponible à : <http://oaspa.org/principles-of-transparency-and-best-practice-in-scholarly-publishing>. (Page consultée le 23 juillet 2016).

SHEN, Cenyu ; BJÖRK, Bo-Christer (2015) 'Predatory' open access: a longitudinal study of article volumes and market characteristics. [En ligne]. Disponible à : <http://bmccmedicine.biomedcentral.com/articles/10.1186/s12916-015-0469-2> (Page consultée le 23 août 2016).

TREGENZA, Tom (2002). Gender bias in the refereeing process? Trends in Ecology & Evolution 17 (8), pp. 349-350. Abstract [En ligne]. Disponible à : [http://www.cell.com/trends/ecology-evolution/abstract/S0169-5347\(02\)025454](http://www.cell.com/trends/ecology-evolution/abstract/S0169-5347(02)025454) (Page consultée le 23 juillet 2016).

UNESCO. Swan, Alma. (2013). Principes directeurs pour le développement et la promotion du libre accès. [En ligne]. Disponible à : <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002220/222085f.pdf> (Page consultée le 2 avril 2016).

VAJOU, Michel (2016). Les grands éditeurs scientifiques réorientent leurs stratégies vers un soutien à la « Voie verte ». EPRIST, Analyse I/IST-n°10 [En ligne]. Disponible à : <http://www.eprist.fr/wp-content/uploads/2016/01/I-IST10PpositionSTM.pdf>. (Page consultée le 18 juillet 2016).

WOJCIECHOWSKA, Anna (2008). Archives ouvertes : Etat des lieux et pratiques dans les domaines des mathématiques et de l'informatique. Sciences de l'Homme et Société. Université Paul Cézanne-Aix-Marseille III. [En ligne]. Disponible à : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00357906/document>. (Page consultée le 2 avril 2016).